

## PROCES VERBAL COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

Le 30 JUIN 2020, le Conseil Municipal de la commune de Casson, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe EUZENAT, à la salle municipale de Casson.

Étaient présents : MM EUZENAT Philippe, ROUSSEL Jean-Philippe, BUREAU Jean-Pierre, ETIENNE Romain, PARUIT Henry-Benoît, VION Amel, BENIGUEL Didier, BONRAISIN Jacques, GINESTET Jérôme, TELLIEZ Eric conseillers municipaux.

MMES LERMITTE Murielle, GILLOT Maryvonne, BRASSIER Françoise, JOSSE Isabelle, MARTIN Cécilia, BOSSIS Amélie, BAFOURD Sandra, BRIAND Ségoïan conseillères municipales.

Était absente : MME DEFONTAINE Claudia (procuration à Philippe EUZENAT).

Secrétaire de séance : Cécilia MARTIN

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal, procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques quant à la rédaction du compte rendu du précédent conseil. Il n'y a pas de remarques.

Monsieur le Maire informe que le sujet n°3 sera retiré de l'ordre du jour et fera l'objet d'une présentation ultérieure au conseil municipal.

### ORDRE DU JOUR :

- URBANISME – CLOS DU PLESSIS – PRESENTATION DU CRAC
- PATRIMOINE – ACQUISITION D'UN BÂTIMENT
- PATRIMOINE – SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE
- FIXATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE
- FINANCES – DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE
- ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
- DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE
- COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)
- DESIGNATION DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES
- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE (SYDELA) : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES INSTANCES DU SYDELA
- INTERCOMMUNALITÉ – ADHÉSION AU SERVICE COMMUN INFOGRAPHISTE
- DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

### **1. URBANISME – CLOS DU PLESSIS – PRESENTATION DU CRAC**

Monsieur le Maire lit le bordereau de délibération.

Monsieur BABU, représentant de l'aménageur LAD SELA, présente le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité 2019.

Le compte rendu annuel à la collectivité est un rapport annuel et obligatoire, établi par le responsable d'une opération, destiné à l'information de la collectivité locale ayant passé avec la SEM, une concession d'aménagement. Il porte principalement sur la réalisation des études, des acquisitions et cessions foncières et des travaux.

Ce rapport comporte notamment :

DCS/CM 30-06-2020

1

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

## COMPTE RENDU DU 30-06-2020



20201208\_Proces\_verbal\_du\_30\_juin\_2020.pdf  
(.PDF, 750Ko)

⌵ Télécharger



≡ RETOUR À LA LISTE



### Mairie de Casson

3 rue de la Mairie  
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

📧 CONTACTEZ-NOUS

### Horaires :

#### Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

#### Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

#### Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h